

Du Deux février 1881 au mit huit cent quarante-trois, à trois heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Jean Baptiste Augustin Caussin,
 né à la Girdle le siège de commune, à trois
 heures du matin fils de Jean Baptiste Caussin,
 profession de carrier, âge de huit quatre ans, domicilié
 à la Girdle et de Marguerite fatoune famille Walt
agés de vingt trois ans, domiciliés à la Girdle, munis

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
Sur la déclaration à moi faite par le P^{re} Jean Baptiste Cauvin, père
de l'enfant, âgé de trente quatre ans, profession de curier.

Premier témoin, Joseph Charles Latty âgé de cinquante-neuf ans,
profession de Marchand de vin, domicilié à la Gasse.

Second témoin, Lauréat Eugène Nouchem âge de deux m. ans,
profession de menuisier, domicilié à la Gache
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Lauréat Augustin Agarrat mai-
re de la Commune de la Gache, remplissant les fonctions d'Officier public; et

Cocaine Lathy Mounbou Agmar

Du Cinquant-neuf Journal an mil huit cent quarante-trois, à neuf heures du matin.

ACTE DE NAISSANCE de francis Julien, Demis,
né à la Grande le 1er Juin 1865, à 10
heures du matin, fils de Auguste Félix, Pours,
profession de cultivateur âgé de vingt-neuf ans, domicilié
à la Grande et de Clélie, veuve,

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin,
Sur la déclaration à moi faite par le Sr Jacques Félix Dimes, père de
l'enfant _____ âgé de cinque ans, profession de cultivateur,
domicilié à la Garenne.

Premier témoin, *François Hyacinthe Pomié*, âgé de *cinquante-neuf* ans
 profession de *propriétaire* domicilié à *la Gaube*

Second témoin, Victor Bonneyay, _____ âge de quarante ans,
profession de Cuisinier _____ domicilié à Neuflyon.
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Laurent Augustin Elgarat, maire de
Neuflyon, le _____ 1891, en présence de l'Officier public de

du présent acte a été donnée à la partie déclarant
avec moi le déclarant requis de
Promet Bonmifay

Agnes

[illegible]

profession d'a Messieurs Le Président et juge, âgé de 40 ans, domicilié au Tribunal civil de Verdun et av. Le Procureur de la Reç. soussignée expose que l'acte de l'Union G. la commune de Constantine Postema, domiciliée à Paul, née à la garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe *deux ans mil huit cent vingt quatre*
Sur la déclaration à moi faite par *le français Christophe Paul, et de Marie Launette*

Laubrine âgé de 35 ans, profession de cuisinier pour son compte
 1000 francs. Domicile la 1^{re} rue nommée est désignée sous les noms et prénoms de centier
 1^{er} Premier témoin, Dupont et comme vie P. français âgé de 35 ans, marié

profession d'Laurette, veuf de : au lieu de me Constantine domicilié à Meade Paul, nee de
Second témoin, fratrie Christophe Paul, d'P. Marie âgé de Laurette ans,
d'Alexandre Meade. Ces crocettes domicilié à relire d' suffisamment

Coxeter, suivant la loi, par moi, ¹⁶ et d'acte de naissance de Marie-Louise Alexandrine
Meiffre, âgée de vingt quatre ans, remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont
paré de la république par l'officier de l'état civil de Canton, etc. de la date de mariage
de ces citoyens: Christophe, Paul, et de la dite Marie Laverette Alexandrine.
Le 14 de l'année 1801, à Paris, le notaire de Canton, de l'arrondissement de Paris, de la ville

constitutions. Ross-Paul, sont exactes et qui nécessairement devant servir de base aux rectifications demandées. Le nom de Dupaul au lieu de Paul, est évidemment une erreur. Les actes de la vie de Constantin Ross-Paul, est inscrite sous le nom

Paul. En conséquence le procureur du Roi soussigné, attendu qu'il importe
Rendre Paul de faire rectifier son acte de naissance. On le certifie ci-joint

us de Marie-Pieda Garde, constatant l'etat d'indigence de Paul-Christophe prouze
MAIRIE d' **ARRONDISSEMENT** de
 jette de la commune Laurette Marie- **Requis** qu'il plaise au tribunal
 Du relief de Maximilien au mil huit cent quarante trois, à jurer **heuro** du qu'il plaise

~~AGE DE NAISSANCE~~ à ~~président Designat~~, ~~Quar et six ans~~ que l'acte de naissance
no à ~~Constantine Kote~~ ~~le~~ ~~Paul~~, sera rectifié en indiquant que au nom

profession de cultivateur et de Marie Laurette, âgée de 25 ans, domiciliée
à fille de Christophe, et de François Paul, cultivateur, et de Marie Laurette.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe gouvernant à intervenir. Sera
Sous la déclaration à moi faite par 1018188 Quel état existe de la commensure. De la que

agè des rectifications, ans, profession d'admissis sera faite l'a-
do naissance sus — domicilié à qu'à l'avenir expédition de cet acte de

Premier témoin, Charles-Louis paré officier de l'état - agé de _____ ans,
profession d'gardien qui avec la mention des titres domicilié à _____ et justification sous
Second témoin, officier de l'état civil - le tout agé de _____ années et demeurant à _____

profession d'avoué se sept fixées mil huit cents domicile à quarante trois.
 En Exécution de la loi, par moi Du Rozier, Signifié Propos. substitué. Nous
 républicains, civil. Le rendant au procureur remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont voulu le faire signer, ont pu seul quatorze francs. Signé Permet. Vu la

Après en avoir délibéré, reconnus que l'acte de naissance de la sus-nommée

Paul, sera rectifié en ce sens que au nom patronymique Le Dupant sera